



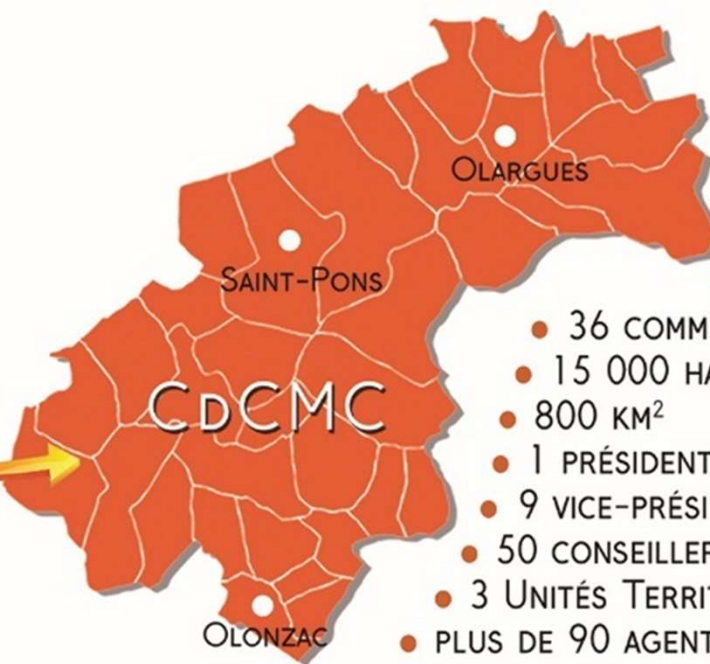
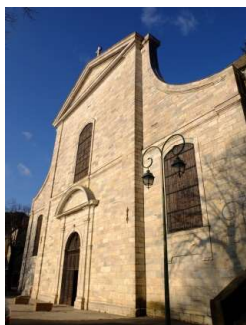
SPGD CDCMC

les grands leviers de la prévention

Sommaire

1. Contexte et objectifs
2. La prévention par la fiscalité
3. Focus sur le secteur en REOMi
4. Présentation du modèle 2024
5. Soutenir l'objectif par la prévention

Contexte et objectifs:



EN CHIFFRES

- 36 COMMUNES
- 15 000 HABITANTS
- 800 KM²
- 1 PRÉSIDENT
- 9 VICE-PRÉSIDENT-E-S
- 50 CONSEILLER-E-S COMMUNAUTAIRES
- 3 UNITÉS TERRITORIALES (UT)
- PLUS DE 90 AGENTS



DU MINERVOIS
AU CAROUX

HAUT-LANUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

3 modes de gestion et de facturation

Zone CENTRE

4 154 habitants

1 déchèterie
ST PONS

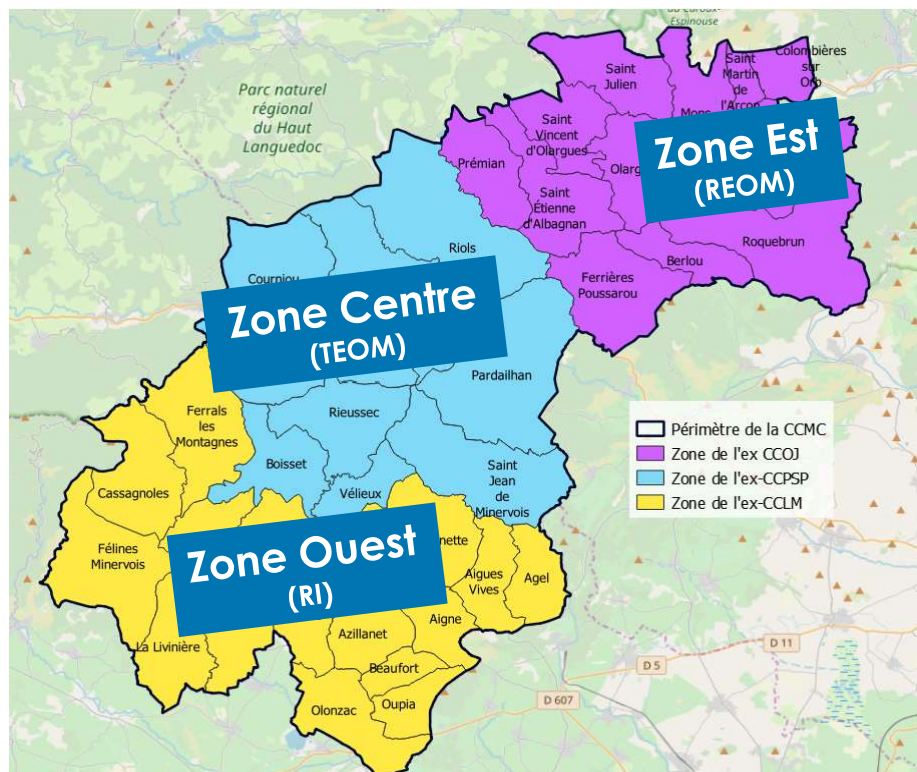
Collecte des OM en régie
600 bacs OM

Zone OUEST

6 527 habitants

1 déchèterie à AIGUES-
VIVES + 1 micro
déchèterie à FERRALS +
des opérations à SIRAN

Collecte des OM par
prestation privée
85 Bornes semi-enterrées



Zone EST

4 490 habitants

1 déchèterie
OLARGUES
+ 1 par convention

Collecte des OM
en régie
770 bacs OM

CONTEXTE ET OBJECTIFS:

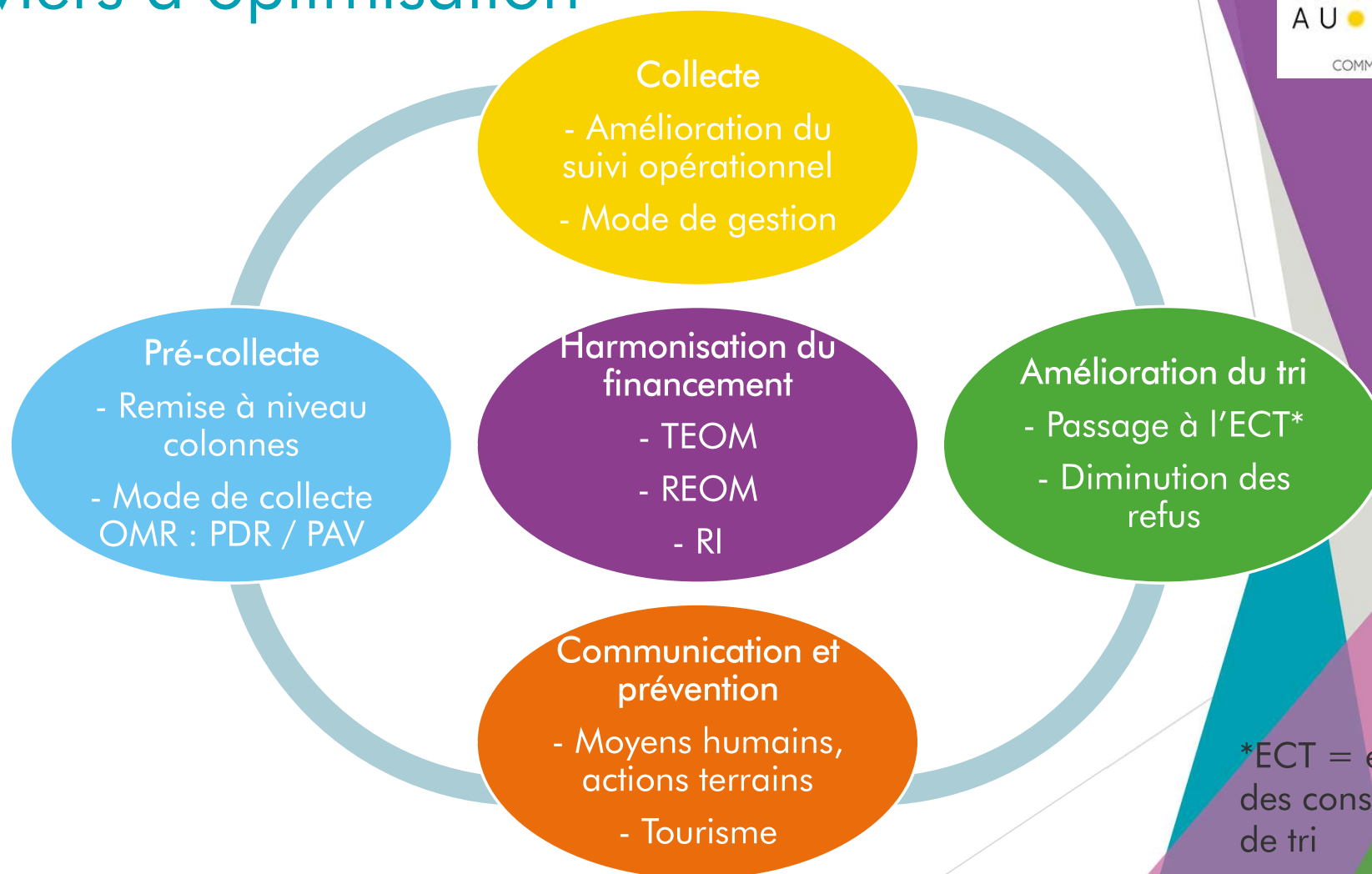
Obligation
d'harmonisation du
financement à 7 ans

Maitrise des coûts

Adaptation et
harmonisation du
service rendu à
l'utilisateur

Amélioration des
performances et
qualité
environnementale

Les leviers d'optimisation



*ECT = extension des consignes de tri



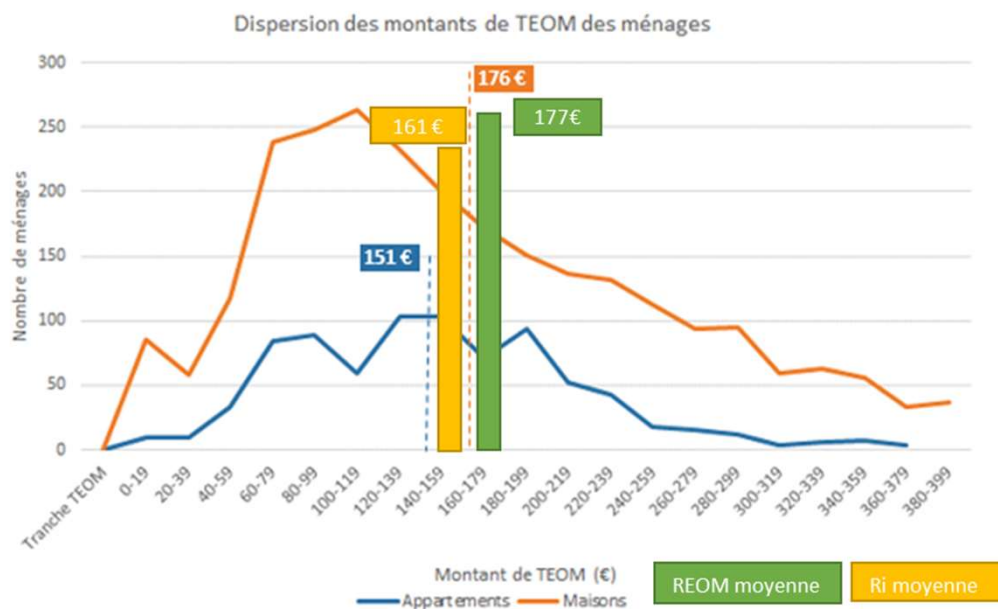
La prévention par la fiscalité

La prévention par la fiscalité

- ❖ Actuellement, 3 fiscalités du Minervois au Caroux: TEOM, REOM et REOMi => La Comcom a l'obligation d'harmoniser en 5 ans (report à 7 ans grâce aux dispositions de la dernière Loi finances).
- ❖ 2018 => lancement d'une étude avec diagnostic et présentation de scénarii
- ❖ Après des mois de réunions, d'échanges et débat, les conseillers communautaires ont voté : ils ont choisi l'ambition pour leur territoire, et imposé leur volonté d'exemplarité. La Tarification Incitative sera étendue à l'ensemble du périmètre au 01/01/2024

Les 3 modes de financement actuels

- ▶ TEOM : basée sur les valeurs locatives = grande dispersion des contributions
- ▶ REOM : selon le nombre de personnes dans le foyer + grille pro
- ▶ RI : facturation qui dépend de l'utilisation du service : part fixe + nb de dépôts (*avec un min de 26 dépôts/an*)



REOM et RI principe et montant facturé assez proche, Très différent du financement par la TEOM sans lien avec l'utilisation du service

Le modèle du Minervois

L'ex CC le Minervois a supprimé son parc de bacs à ordures ménagères et disposé 85 points « propres » sur les communes, équipés de conteneurs semi-enterrés et aériens. La collecte est passé de C6 à C2 pour les OMR. Les pros sont collectés en bacs dédiés.



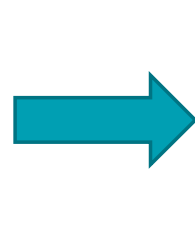
investissement	dépenses	recettes
Conteneurs semi-enterrés (OM+TS)	510 000 € CG 34	245 000 €
		ADEME 115 000 €
Fourniture badge	40 000 €	
Total Subvention		360 000 €
Implantation	200 000 €	
Autofinancement		180 000 €
emprunt		210 000 €
TOTAL	750 000 €	750 000 €

NB: lancement de l'étude en 2010 pour 1ere facturation en 2016

Schéma de collecte finalisé dans l'ex Minervoix



1) L'utilisateur présente sa carte d'identification qui permet l'ouverture d'un tambour du conteneur enterré ou semi-enterré



2) Après ouverture, il peut introduire son sac de 30l dans un tambour de volume limité



3) Après fermeture, son apport est comptabilisé et envoyé via gsm à un logiciel



4) Le véhicule de collecte peut ensuite collecter les conteneurs selon les taux de remplissage captés à distance

Le système informatique associé à chaque carte le nombre d'apports sur l'année

La facture REOMi

- Instauration de la RI au **1er janvier 2016** par l'ex CC Le Minervois
- Grille tarifaire à la jetée pour les ménages (PAV) et à la levée pour les professionnels et les administrations (PAP)
- **Pour les ménages :**
 - PF fixe = **138 €**
 - PF forfaitaire = **26 sacs x 1€ = 26 €**
 - Part variable = **1€ par sac supplémentaire**
- **Pour les non-ménages**
 - Part variable = **0,03 c€ / litre**

NB: la CDCMC fournit gratuitement 26 sacs noirs + 1 badge par foyer

Les aspects positifs de la REOMi

Dès 2016, conjugués au lancement du programme local de prévention des déchets, les résultats de l'ex CCLM ont été probants :

- - 20 % d'OMR collectés
- + 19 % d'emballages collectés
- Fort report sur les dépôts en déchèterie

Plus édifiants encore, les rapports ratios entre les 3 ex-périmètres, où nous constatons en 2022, une production d'OMR de 116 kg/hab sur le secteur en REOMi, contre 250 kg/hab pour le secteur en REOM et 280 kg/hab pour le secteur en TEOM.

Sur les collectes d'emballages, 56 kg/hab à la REOMi contre 28 kg/hab à la TEOM (à pondérer toutefois avec le taux de refus)

Les effets indésirables de la REOMi

- Augmentation des refus de collecte sélective (25 à 30%)
- Réclamations liées notamment d'incompréhensions de la grille tarifaire
- Problèmes de nuisances et de voisinage, liés aux colonnes semi-enterrées (rétention)
- Difficulté de gestion des rejets dus aux touristes (non pesés)
- Hausse des anomalies de collecte liées notamment aux nouveaux matériels (problèmes d'ouvertures de portes des conteneurs, système de badges, de puces, de connexions avec le système informatique etc.)
- Hausse des d'actes d'incivilités sur certaines communes (rejets dans la nature, dégradations de lecteurs ou double-tambour),
- Dépôts vers les bacs des territoires voisins
- Questions sur la proximité, en particulier pour les personnes âgées



DU MINERVOIS
AU CAROUX

HAUT-LANUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Présentation du modèle 2024

Organisation : un seul scénario technique

Après analyse des autres possibilités et en tenant compte des caractéristiques du territoire (accessibilité et sécurité, mitage de l'habitat (=> longueur des tournées), etc...), **un seul scénario technique a été retenu :**

► Généralisation de l'apport volontaire

- Déjà en place pour le tri (emballages et verre) sur l'ensemble du territoire et pour les ordures ménagères sur le secteur Ouest

► Reprise en régie de l'ensemble de la collecte

- Déjà en place pour les ordures ménagères sur les 2/3 du territoire

Organisation technique : des modifications liées au retour d'expérience

- ▶ Pour répondre aux nuisances olfactives: acquisition de colonnes aériennes (pas de stockage des jus/lixiviats) au lieu de bornes CSE
- ▶ Pour répondre au besoin de diminution des rejets: généralisation de la mise en place de plateformes de compostage partagé, en plus de la promotion du compostage individuel et du broyage de végétaux
- ▶ Pour répondre au besoin de proximité pour les personnes âgées: conventionnement avec les opérateurs de services à la personne
- ▶ Globalement, afin de travailler sur toutes les problématiques: création d'ateliers (groupes de travail) sur les sujets sensibles, à savoir gestion des publics touristiques, professionnels, travail spécifique sur la communication, budget (grilles tarifaires), technique, RH

Un choix qui se justifie

- ▶ Par une étude qui s'est déroulée durant 18 mois, afin de diagnostiquer l'existant et de proposer différents scénarii aux élus (bureau d'études AJBD/Citéxia)
- ▶ Car la CDCMC a l'avantage de déjà facturer directement les usagers d'une grande partie de son territoire (75%)
- ▶ Parce que le territoire est déjà très impliqué dans la prévention des déchets et que les publics y sont très sensibles à la préservation de leur environnement
- ▶ Car la hausse de la TGAP est un élément prépondérant dans l'évolution des coûts du service et des factures à l'utilisateur
- ▶ Par la possibilité d'instaurer « plus d'incitativité » en introduisant des forfaits nb de dépôts différents

Les nouvelles colonnes pour les Ordures Ménagères Résiduelles OMR

- ▶ 120 colonnes aériennes OMR,
- ▶ équipées de double tambour,
pour sac de 30 litres,
- ▶ volume utile de **3 m³** ou **2 m³**
- ▶ Contrôle d'accès :



ET



Trappe pique-nique

habillage semi bois



Marchés et matériels : véhicules

► Commande via l'UGAP : Choix porté sur des poly bennes

► 2 véhicules de collecte 26 tonnes (châssis 6 x 2)

Grue de manutention : couple de levage : 16,8 t.m.

Grue de levage : force de levage: 20 tonnes

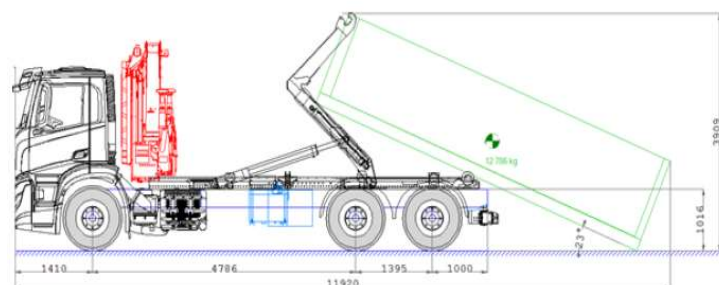
► 1 véhicule de collecte 16 tonnes (châssis 4 x 2)

Grue de manutention : force de levage : 11,4 tonnes

Grue de levage : force de levage: 15 tonnes

► Délais de livraison : 88 semaines

► Reste à finaliser : achat de 4 caissons de collecte + 2 caissons compacteurs pour les OMR mis à disposition par TRIFYL



Finances : investissement

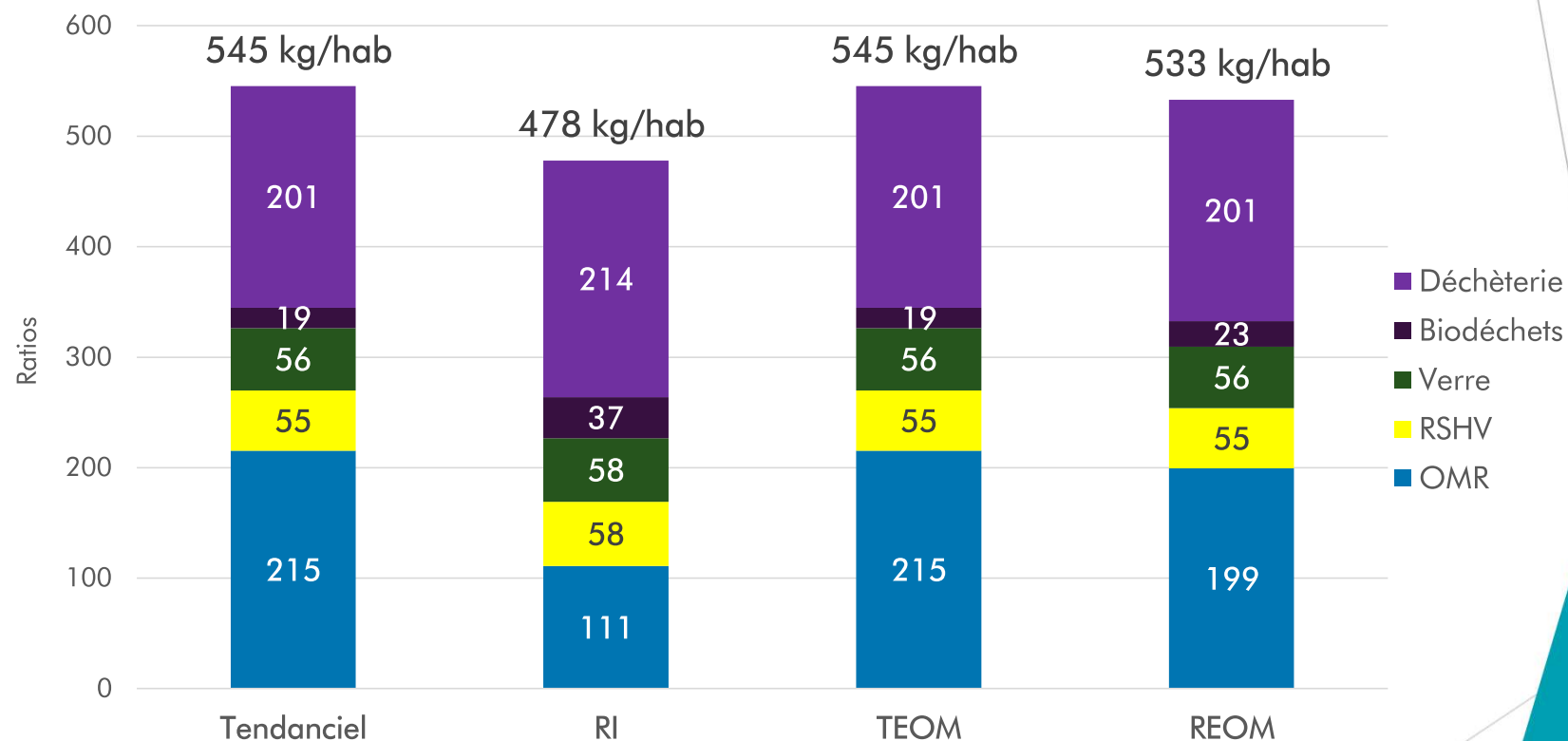
► Dépenses

	Demande de subvention	Au 22/02/23
Aménagements	75 500,00 €	0,00 €
Véhicules et <i>caissons de collecte</i>	912 660,00 €	678 900,47 €
Colonnes + double tambour	330 525,00 €	460 000,00 €
Systèmes contrôle accès + badges	160 050,00 €	169 500,00 €
<i>Logiciel</i>	20 000,00 €	10 000,00 €
<i>Bacs /contenants (pro uniquement)</i>	<i>11 595,00 €</i>	<i>12 000,00 €</i>
<i>Verrouillage des bacs pro</i>	<i>2 600,00 €</i>	<i>3 000,00 €</i>
TOTAL HT	1 512 930,00 €	1 333 400,47 €

En italique : estimations

Les performances de collecte attendues

Comparaison des ratios en 2025 selon les scénarios (en kg/hab)



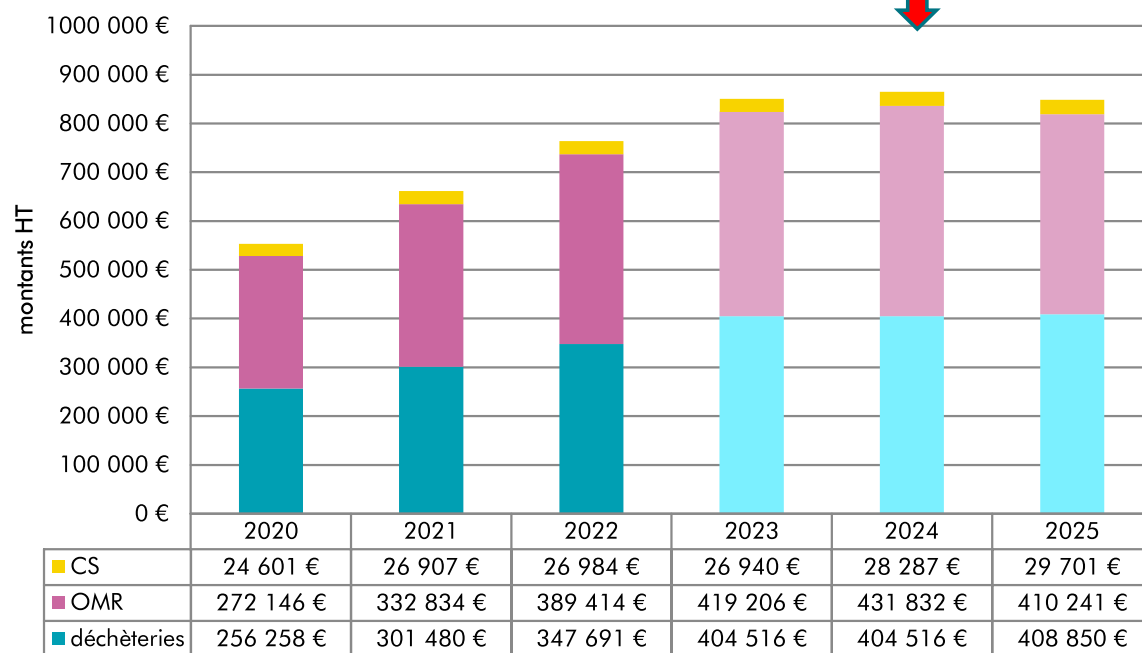
La tarification incitative apporte les meilleurs résultats.

Dans les scénarios TEOM et REOM, l'abandon de la RI entraîne une hausse des tonnages sur le secteur du Minervois.

UNE VOLONTÉ DE MAÎTRISE DES COÛTS

- Une augmentation conjoncturelle des coûts projections

Impact REOMI : baisse des tonnages mais poursuite de l'augmentation du traitement des OMR



+108 000 € +102 000 € +100 000 € +14 000 €

+325 000 €, soit +59%



Programme local de prévention des déchets

Objectif: aider les usagers à
gérer leurs biodéchets

Depuis 2018, la Communauté de communes propose un programme d'actions pour gérer/diminuer les bio déchets et déchets verts de son périmètre.

- ❖ A l'échelle d'un groupe d'habitants, une micro-plateforme gratuite permet à tous d'avoir les moyens de traiter ces déchets (obligation de la Loi à horizon 2023), priorité sur le périmètre CDCMC.
- ❖ En 2020, la CDC a proposé une formation gratuite, offrant la qualité de « guide composteur » à différents publics, usagers, élus et agents communautaires.
- ❖ En 2022, le déploiement des plateformes se poursuit à bon rythme (56 sites)

NB: la CDCMC a choisi de gérer ainsi les biodéchets pour l'ensemble de ses usagers (pas de collecte sacs)



La mise en place : un partenariat entre la commune et la Communauté de Communes, en collaboration avec les associations locales de protection de l'environnement

- ❖ Après signature d'une convention engageante pour les 2 parties, l'investissement est porté par la CDCMC et le projet lancé lors d'une réunion publique. La commune assure la gestion des sites (ajout de broyat, retrait des indésirables).
- ❖ La dotation en bio-seau est gratuite pour les habitants qui souhaitent participer à l'opération. Entre 10 et 50 foyers mobilisés par site.
- ❖ Cette opération est aussi organisée chez les gros producteurs (Lycée, collèges)



La promotion du compostage individuel: une opération qui reste fortement d'actualité

- ❖ Le programme se poursuit: pour 10 ou 15 €, les usagers peuvent acquérir un silo de 400 ou 600 litres. Une information rapide est donnée afin de bien comprendre la méthode à mettre en place pour obtenir un bon compost.
- ❖ Plus de 2000 composteurs individuels ont été distribués mais néanmoins, les commandes ne faiblissent pas
- ❖ La CDC analyse après enquête questionnaire et assure un suivi annuel des usages



Poursuite de l'aide au broyage des végétaux

- ❖ la Communauté de Communes est équipée de 9 broyeurs portatifs (modèles thermiques ou électriques). Ces appareils sont prêtés après signature d'une convention d'utilisation et le dépôt d'un chèque de caution, variant de 400 à 1500 €.
- ❖ La CDCMC a été retenue sur un nouvel AAP REGION/ADEME afin de renforcer ses actions sur les DV et bio déchets



Ce service présente de nombreux avantages:

- ❖ Cela répond à l'interdiction de brûler les déchets verts (circ. Du 18.11.2011)
- ❖ Il réduit les voyages vers la déchèterie, ces déchets verts étant traités directement chez l'habitant
- ❖ Le broyat produit est utile pour le paillage des jardins ou en apport de matière carbonée nécessaire à la régulation des composteurs



Merci de votre attention



DU MINERVOIS
AU CAROUX

HAUT-LANUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES